



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Numéro #4 – Décembre 2020

La relance en Isère



Edito



Caroline
GADOU,
Sous-préfète de
la Tour-du-Pin

« L'accélération de la transition écologique est au coeur de la stratégie de relance : l'enjeu n'est pas de revenir aux modes et habitudes de production qui existaient avant la crise, mais de rendre notre économie plus durable.

Cette transition écologique implique de repenser les processus de production pour « décarboner l'économie ». L'ADEME et BPI France ont sensibilisé les entreprises industrielles du Nord-Isère sur ces enjeux, lors de deux webinaires organisés par les sous-préfectures de la Tour du Pin et de Vienne, avec le concours de la CCI Nord-Isère et de Territoire d'industrie La Tour du Pin-Grésivaudan.

La transition écologique passe également par la limitation de l'artificialisation des sols et la dépollution des sites industriels.

Un appel à projets régional vient d'être lancé pour accompagner les collectivités, bailleurs sociaux et aménageurs dans leurs projets de recyclage des friches. En région Auvergne-Rhône-Alpes, 21,4 millions d'euros y seront consacrés sur 2 ans, en complément du soutien apporté notamment par l'ADEME et le Conseil régional. Ce « fonds friches » constitue ainsi une opportunité pour financer le recyclage du foncier et favoriser la réalisation des opérations de revitalisation des centres-villes et l'implantation de nouvelles activités. »

Sommaire

Actualité des Appels à projets	p.2
• Les lauréats en Isère	
AAP Territoires d'industrie	
AAP Aéronautique et automobile	
AAP Décarbonation de l'industrie	
AAP Rénovation des bâtiments des collectivités	
• Visites des entreprises lauréates par le Préfet	p.5
Des webinaires pour mobiliser les entreprises industrielles	p.6
Un webinaire sur les mesures d'accompagnement des collectivités	p.6
Aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert (VTE Vert)	p.7
Appel à manifestation d'intérêt SPIE	p.7

Actualité des Appels à projets

Les lauréats en Isère

Appel à projets Territoires d'industrie

L'initiative **Territoires d'industrie** s'inscrit dans le plan France relance et prévoit un fonds d'accélération aux investissements industriels visant à redynamiser l'industrie française.

Piloté par les régions en lien avec les intercommunalités, ce fonds prévoit un accompagnement spécifique et renforcé afin de développer ou renforcer leurs projets de territoires. Depuis le 22 novembre 2018, 148 territoires d'industrie bénéficient de cet accompagnement qui a pour ambition de réduire la fracture territoriale et de créer des emplois.



Depuis le 4 décembre dernier, **3 entreprises iséroises** sont lauréates de l'**Appel à projet Territoires d'industrie** pour le fonds d'accélération aux investissements industriels dans les territoires (page suivante pour en savoir plus).

[Communiqué de presse du 16 décembre 2020](#)



©Entreprise
Guyonnet

ENTREPRISE GUYONNET, PME, Saint-Victor-de-Cessieu AAP Territoires d'industrie

Société spécialisée dans la gestion globale des déchets, l'**entreprise** effectue la pose de bennes chez les professionnels ainsi que chez les particuliers pour la récupération de différents déchets (déchets banals, ferrailles ou métaux). Elle intervient également comme une plateforme de regroupement pour les déchets spéciaux et propose un service de rachat de métaux.

La société souhaite réaliser deux déchetteries professionnelles automatiques ouvertes 24h/24 et 7j/7 sur les communes de Saint-Savin et de Nivolas-Vermelle en périphérie de Bourgoin-Jallieu.

Ce projet consiste à proposer une solution globale de gestion de déchets aux artisans et commerçants sur le Nord-Isère.

L'entreprise prévoit la création de 3 emplois d'ici 2022, et un investissement global de 602,2 K€ est prévu d'ici fin 2021.

CHAPEL, PME, Morette AAP Territoires d'industrie

L'entreprise est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vérins hydrauliques et composants hydrauliques. L'entreprise souhaite créer une nouvelle unité de production de 4500m² d'ici à fin 2021 entièrement automatisée sur le model 4.0.

La création d'un site industriel dédié à la fabrication de vérins télescopiques entièrement automatisé permettra à l'entreprise de faire face à une concurrence internationale. La stratégie est d'investir pour pouvoir proposer des produits moins cher, des produits plus modernes et enfin d'accroître sa réactivité en limitant au maximum le temps de transport des pièces. L'entreprise prévoit la création de 20 emplois, et de 60 emplois d'ici 2023.

Un investissement global de 7 M€ est prévu d'ici 2022.



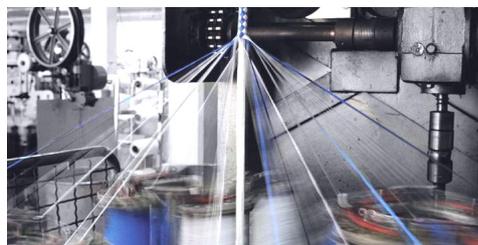
Actualité des Appels à projets

Appel à projets Territoires d'industrie

BEAL, TPE, Vienne

AAP Territoires d'industrie

Une entreprise familiale spécialisée dans la conception et la fabrication de cordes de montagne et de sécurité. Il s'agit du leader mondial de la production de cordes d'escalade. BEAL se positionne sur deux secteurs d'activité : le sport (escalade et montagne) et les travaux en hauteur.



©entreprise Beal

L'entreprise fabrique et commercialise également d'autres produits de protection complémentaires (harnais, longues, casques, mousquetons...).

Afin de poursuivre son développement, BEAL souhaite s'engager dans un plan d'investissements significatifs de modernisation de son bâtiment et de ses outils industriels. Ainsi, le projet consiste en la réhabilitation et l'extension du site industriel et la modernisation de l'outil de production permettant de créer un site qui soit le reflet de la position de leader du groupe (image moderne et attractive) dans le respect de l'environnement.

Appel à projets Aéronautique et Automobile

Le **plan de soutien pour la filière aéronautique et automobile** relevant du volet compétitivité du plan France Relance, compte désormais 287 lauréats représentant un investissement de 605 millions d'euros à l'échelle nationale, et qui bénéficieront d'un soutien de l'État de plus de 257 millions d'euros.

3 entreprises iséroises sont lauréates depuis le 22 octobre : les entreprises **ECM Technologie** à Grenoble et **Poral** à Pont-de-Claix, dans le domaine de l'automobile, et l'entreprise **FSP One** à Pont-de-Cheruy, dans le domaine de l'aéronautique.

Le 8 décembre dernier, une quatrième entreprise iséroise, a été annoncée lauréate de la subvention pour la **filière aéronautique** :

RADIALL, ETI, Voreppe

AAP Aéronautique

Spécialisée dans les solutions d'interconnexion pour environnements sévères, l'entreprise intervient principalement pour les secteurs de l'aéronautique, de la défense et des télécommunications. Deux projets bénéficieront de cette aide :

> le projet « Antenne GNSS », visant une diversification des débouchés des antennes et une augmentation de la résilience de leur production en utilisant une nouvelle technologie **s'affranchissant d'éléments importés**

> le projet « CMR », qui consiste à substituer certaines substances lors de la fabrication de composants d'interconnexion, par des substances moins nocives pour l'environnement, tout en gardant les mêmes performances produit, et éviter un risque de délocalisation.



©entreprise Radiall

[Communiqué de presse du 14 décembre 2020](#)

Actualité des Appels à projets

Appel à projets Décarbonation de l'industrie

Parmi les dispositifs de soutien aux industries française pour la réduction d'émission de gaz à effet de serre représentant 1,2 Mds d'€ dans le plan France Relance, l'appel à projets pour la **décarbonation de l'industrie** vise à soutenir des projets d'investissement d'envergure dans l'efficacité énergétique au service de la transition écologique. Porté par l'ADEME et clôturé le 20 octobre dernier, la mise en œuvre de cet appel prévoit une réduction de gaz à effet de serre de plus de 237 000 t Co²/an, soit une baisse de 10 % en moyenne des émissions des sites concernés.

Le 17 décembre 2020, **16 premiers projets lauréats** ont été annoncés représentant un investissement total de 291 millions d'euros à l'échelle nationale, avec une aide de 60,7 millions d'euros d'aide à l'investissement du fonds de décarbonation de l'industrie. Parmi ces lauréats, **une entreprise iséroise** dont le site se situe à Roussillon :

OSIRIS, GIE, Roussillon

AAP IndusDECAR

Le projet de décarbonation de la plateforme chimique de Roussillon prévoit notamment la mise en place d'une chaudière de valorisation énergétique des 6 000 tonnes par an de résidus de distillation de l'activité « Phénol et Cumène » produits par l'entreprise NOVAPEX (groupe SEQENS), actuellement éliminés sans valorisation énergétique.



Les investissements soutenus permettront d'une part, l'arrêt de l'utilisation de charbon sur la plateforme et, d'autre part, d'atteindre une consommation de chaleur à 73% d'origine renouvelable et de récupération, réduisant ainsi les émissions de CO₂ d'environ 30 000 tonnes par an. Le GIE OSIRIS porte ce projet dans un contexte global de diminution très importante de son empreinte énergétique et climatique, permise par de précédents investissements dans la chaleur biomasse, l'efficacité énergétique et la valorisation de chaleur fatale.

[Communiqué de presse du 17 décembre 2020](#)

Appel à la rénovation des bâtiments publics

Dans le cadre de cet appel, une aide de 2,7Mds d'euros a été fixée pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, à travers la sélection de 4214 projets, réalisée le **14 décembre dernier**.

En Isère, 113 projets ont été retenus et concernent **20 communes** pour un montant total de **85M d'euros**. Elle servira à la rénovation de bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche (CROUS, CEA, Université, Grenoble Alpes, INP) ainsi que d'infrastructures issues d'autres administrations (Justice, Finance, Intérieur).

[Communiqué de presse du 16 décembre 2020](#)



Calendrier prévisionnel des Appels à projets France relance

ou sur la page France Relance > Appels à projets et lauréats, du site de la Préfecture de l'Isère.

Actualité des Appels à projets

Visite du préfet de l'Isère dans les premières entreprises lauréates du plan France Relance

Permettre aux entreprises françaises de gagner en compétitivité et à la France de retrouver pleinement sa souveraineté industrielle, notamment dans les secteurs stratégiques, est l'un des objectifs du programme France Relance.

Les entreprises iséroises en perçoivent déjà la traduction concrète puisque **12** d'entre elles sont les **premières lauréates** des **appels à projets nationaux** et recevront un soutien financier pour mener leurs projets d'investissement.

1 Md € du plan France relance sera consacré au soutien à la relocalisation, dont 600 M d'€ pour investir dans les secteurs stratégiques pour l'avenir, et 400 millions pour des projets « Territoire d'industrie ».



©entreprise FSP One

Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère a visité, mardi 1er décembre, 2 de ces 12 entreprises : FSP One, implantée à Pont-de-Chérury, et le site Seqens de Bourgoin-Jallieu.

FSP One, PME de 90 salariés et retenue au titre de l'**Appel à projets « Aéronautique »**, est spécialisée dans les fils et torons pour l'aéronautique, le médical, le luxe et l'industrie. Dans le cadre de son projet « OverTake » FSPone va continuer à investir dans des équipements de production, de la R&D et du développement produits/marchés pour renforcer son leadership mondial sur les fils et torons de spécialités.

Le Groupe **Seqens**, spécialisé dans la fabrication de molécules complexes pour la pharmacie et la cosmétique, a été retenu dans le cadre de l'**Appel à projets « Résilience »**, qui est l'un des vecteurs de l'enjeu de souveraineté industrielle au sein du programme France Relance.



©entreprise FSP One

Des webinaires pour mobiliser les entreprises industrielles

En coordination avec la CCI du Nord-Isère, les services de l'État ont organisé les **19 et 26 novembre** derniers deux webinaires consacrés à la présentation du plan de relance auprès des entreprises industrielles. L'occasion pour les **chefs d'entreprise** de se repérer parmi les nombreux dispositifs mis à disposition dans le cadre du plan relance et d'identifier les personnes qui peuvent les accompagner efficacement pour la préparation de leurs dossiers.

Organisés avec le concours de la CCI Nord-Isère et des EPCI, ces conférences en ligne ont été animées par Caroline GADOU, sous-préfète à la Tour-du-Pin, et mobilisaient les entreprises du Territoire d'Industrie de la Tour-du-Pin-Grésivaudan et celles de la CAPI, de la CC des Balcons du Dauphiné, de la CC de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné et de l'arrondissement de Vienne.

Sébastien Schmitt, directeur régional de **BPI France** pour l'Arc Alpin, a détaillé les principaux appels à projets en faveur des entreprises industrielles et les outils de financement des plans climat, export et tourisme.

Olivier Gillet, chargé de mission de l'**ADEME**, et Christophe Bayle, directeur du pôle appui au sein de la CCI Nord-Isère, ont souligné l'enjeu de transition écologique porté par France Relance et présenté les mesures d'accompagnement à la rénovation énergétique et à la décarbonation de l'économie.



Enfin, les mesures de soutien à l'emploi ont été exposées par Jacques Muller, directeur de l'unité départementale de la **Direccte**, qui a mis en évidence les aides destinées à l'insertion des jeunes, réunies au sein du plan « 1 jeune, 1 solution » (*un article consacré à ce dispositif est disponible dans le précédent numéro de la Relance en Isère*). Il a également incité les entreprises à se saisir des périodes de chômage partiel pour former leurs salariés avec le FNE-formation.

Ces deux conférences, qui ont réuni une centaine d'entreprises seront mises en ligne sur des plateformes par la CCI Nord-isère et les EPCI.

[Lien pour consulter le webinaire.](#)

> Le 9 décembre dernier, le même type d'événements pour la promotion du plan de relance a été organisé avec le concours de la CCI de Grenoble pour les entreprises industrielles du Sud Isère. Un événement spécifique au territoire de Grenoble Alpes Métropole aura lieu en janvier 2021.

> Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités

Un webinaire sur les mesures du plan de relance et les offres d'accompagnement des collectivités

Pour informer et accompagner au mieux les collectivités et les élus, les services de l'État (DREAL, DDT, SGAR, CEREMA, ADEME) ont organisé le 27 novembre dernier un webinaire sur les mesures du plan de relance et les aides qui peuvent être sollicitées.

Le projet d'investissement prévoit la mise en place d'une enveloppe régionale de 600M d'euros pour la réalisation de travaux de rénovation thermique d'ici 2021 dans le cadre d'un accord relance.

L'ambition de cette mesure est de toucher très largement les communes y compris les plus petites pour permettre la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. C'est pourquoi leurs premiers interlocuteurs identifiés seront les partenaires locaux : préfets et sous-préfets, mais aussi les **nombreux relais présentés** lors du webinaire.

Ont été notamment abordées lors de cette intervention les questions de financement, d'éligibilité, de typologie des bâtiments, des petites communes et ou encore de ruralité des territoires.

Plus d'informations sur le webinaire sur : [la page dédiée du site de la DREAL.](#)



> Transition écologique

Aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert (VTE)

Les mesures mises en œuvre en faveur de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers le plan « 1 jeune, 1 solution », s'actionnent désormais également autour du **volet transition écologique** par l'aide Volontariat Territoriale en Entreprise Vert (VTE).

Cette aide consiste à accompagner le recrutement de 1000 jeunes dans des TPE, PME et ETI sur des métiers de la transition écologique, en versant une **prime de 8000 €** à l'entreprise qui accueille un talent en VTE.



Le dispositif met en valeur le soutien apporté aux chefs d'entreprise pour s'engager dans la transition écologique, vecteur de croissance et véritable pilier du plan France Relance.

L'aide de 8000 €, financée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'ADEME, sera versée par Bpifrance pour le recrutement d'un jeune Bac+2 minimum, diplômé depuis moins de 2 ans et pour une mission d'au moins 1 an.

La prime s'applique également aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, l'aide est **cumulable** avec l'aide VTE en Territoires d'industrie, de **4 000 €**, également opérée par Bpifrance et **partiellement cumulable** avec l'aide exceptionnelle à l'alternance prévue pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation avec un plafonnement de **4000 €**.

Depuis le mois de novembre 2020, il est possible de déposer une demande en ligne auprès de Bpifrance sur mon.bpifrance.fr. La prise en charge sera rétroactive pour les contrats conclus en septembre.

> Emploi et insertion

Appel à manifestation d'intérêt Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

A l'issue de la concertation lancée dans le cadre de la **stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) a été mis en place pour favoriser la sortie durable de la pauvreté par un renforcement de l'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Le SPIE se donne pour objectif d'approfondir la **coordination entre les professionnels** et d'apporter flexibilité et adaptabilité dans les actions, en répondant aux particularités de chacun.

Pour cela, un échange entre État, collectivités territoriales, opérateurs, associations, entreprises, élus et professionnels de l'insertion est mis en œuvre avec pour priorité l'activité et l'emploi des personnes, comme premier vecteur d'insertion.

Dans le cadre du volet cohésion du plan France Relance, un **appel à manifestation d'intérêt SPIE** a été **ouvert le 16 décembre** afin de **soutenir 30 territoires** qui renforceront la coordination entre les acteurs et mettront en œuvre le SPIE 2021 selon les préconisations de la concertation.

Cet appel, lancé au niveau national, s'adresse à une variété de porteurs de projet tels que le Conseil départemental et Pôle emploi, et plus largement : les collectivités territoriales, les missions locales, Cap Emploi, la CAF, ARS, CCAS, CCIAS, les associations, les organismes de formation et d'accompagnement et entreprises.

La sélection se fera au niveau national et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février 2021 sur le site <https://demarches-simplifiees.fr/>

Une deuxième vague de sélection est prévue fin 2021 afin de sélectionner 35 autres territoires.

[Communiqué de presse du 21 décembre 2020](#)



Directeur de publication :

M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère

Coordination : Préfecture

Conception-réalisation :

Mission de Coordination Interministérielle

Imprimerie Préfecture

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

12 place de Verdun – CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Tél. 04 76 60 34 00

<https://www.isere.gouv.fr/>